

# COMMUNE D' YEVRES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 19 décembre 2013

Le 19 décembre 2013, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres s'est réuni sous la présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

Le procès verbal de la précédente séance, en date du 07 novembre 2013, est approuvé à l'unanimité.

### TARIFS COMMUNAUX 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2014, sans augmentation, les tarifs de location de la salle récréative, des concessions au cimetière et du droit de place et fixe, comme suit, les tarifs d'une heure de tractopelle, de broyeur et de déneigement :

\* une heure de tractopelle ou de broyeur : 45,00 €

\* une heure de déneigement : 35,00 €

### DEMANDES DE SUBVENTIONS SUR LE FDAIC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs dossiers éligibles au Fonds Départemental d'Aide aux Communes du Conseil Général :

- travaux de réfection de trottoirs rues Emile Delavallée et du Pont, au Saint Jacques ;
- travaux de grosses réparations sur la voirie communale ;
- travaux d'éclairage de la salle des sports.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention pour ces dossiers.

### RECLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE

Suite à la mise en service de la Route Départementale n° 126, le reclassement dans la voirie communale de la RD n° 7110/5 ex RD 110/5 menant à « Esse » était envisagé.

Vu la délibération du Conseil Général en date du 04 octobre 2013 approuvant le déclassement du domaine routier départemental de cette RD :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le déclassement du domaine routier départemental de la RD n° 7110/5 ex RD 110/5 ;
- d'autoriser le classement de ladite voie dans le domaine public communal ;
- de rallonger la VC n° 45 « dite de la Touche » de la longueur de la RD n° 7110/5 déclassée, et de la nommer VC n° 45, pour une longueur de 1 708 mètres.
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette procédure.

### IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES

L'Etat fait du développement des véhicules décarbonés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre. Le véhicule électrique constitue en effet une opportunité « verte » incontournable pour notre pays. Ne faisant aucun bruit, ne produisant aucune émission de quelque nature que ce soit, celui-ci semble être une alternative prometteuse au regard des véhicules classiquement utilisés.

Dans ce contexte, les communes et leurs groupements se sont vus confiés la responsabilité du déploiement des infrastructures de recharge accessibles au public.

Soucieux d'aider ses communes adhérentes à atteindre cet objectif, le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28) a pris le parti d'engager un programme de déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques rechargeables, et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire

L'étude réalisée par le SDE 28 fait ressortir la commune d'Yèvres comme un site propice à l'installation de ce type d'équipement. Il convient donc de se prononcer sur l'engagement de la commune dans le programme élaboré par le SDE 28.

Suite à cet exposé du maire, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la mise en place par le SDE 28 d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire de la commune, le site précis devant être ultérieurement défini avec le SDE 28 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SDE 28 pour l'implantation d'une borne de charge;
- s'engage à verser au SDE 28 une redevance annuelle d'un montant de 700 euros par borne en tant que participation financière aux coûts d'exploitation des installations.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que la distribution des bons d'achat de fin d'année aux anciens est terminée ;
- que les championnats départementaux UFOLEP de cyclisme auront lieu, à Yèvres, le 30 mars 2014 ;
- que le bulletin municipal est à l'impression ;
- qu'une plaque de la Fondation du Patrimoine a été posée à l'église ;
- qu'un devis est en attente pour l'éclairage de l'arrêt de bus le long de la RD 955 ;

Monsieur le Maire fait le point sur le compte administratif 2013 et les principaux investissements à prévoir au budget primitif 2014.

Monsieur le Maire fait le point sur différents travaux :

- aménagement du restaurant le St Jacques : les travaux se terminent : la réception définitive est prévue le 30 janvier 2014. Le bail commercial est en cours de préparation et l'ouverture est prévue début avril 2014.
- l'aménagement autour du monument aux morts est en cours.
- les travaux face au garage Buron sont financés par le Syndicat Intercommunal de Brou-Bullou-Yèvres-Gohory et ils concernent des raccordements au réseau eaux usées et le prolongement du réseau eau potable.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal :

- d'un courrier de l'Office de Tourisme Intercommunal du Perche-Gouet, qui demande qu'un référent soit nommé. Monsieur LUCAS Pierre est désigné.
- d'un courrier de remerciement de l' « Amicale des Jeunes » pour la subvention communale versée.

Monsieur LUCAS dresse le bilan de la soirée du Téléthon : 655 € ont été récoltés.

Monsieur PERRY informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier du déploiement du très haut débit sur le territoire de la communauté de communes. Notre commune devrait bénéficier de la 1<sup>ère</sup> tranche d'investissement prévue en septembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.